

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 27/2025

OBJET : TENEMENT MILAN – BAIL A CONSTRUCTION

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean- Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : DAUJAN Nicolas, BARRE Sylvie pouvoir à FAURE Nathalie, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, MAUSSERT Karine pouvoir à BRESCIANI Gaël, ORIOL Maurice pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MINGORANCE Anita,

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un tènement immobilier situé rue des Fontaines, référencé au cadastre sous les numéros D 112, 320, 321, 354 et 356. Dans le cadre d'un projet de construction d'une veille bienveillante de 20 logements, il est envisagé de conclure un bail à construction, au sens des articles L251-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, avec l'opérateur du logement public VRH (Valence Romans Habitat), afin de permettre la réalisation du projet à ses frais, avec retour en fin de bail du bien construit à la commune.

Le bail à construction envisagé aurait une durée de 52 ans.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L251-1 et suivants,

Vu le projet de bail présenté,

Considérant l'intérêt pour la commune de permettre la réalisation de ce projet structurant pour la commune,

- Autorise M. le Maire à conclure un bail à construction avec VRH (Valence Romans Habitat) portant sur les parcelles cadastrées D 112, 320, 321, 354 et 35, conformément aux conditions exposées ci-dessus.
- Autorise à signer le bail à construction et tous documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET



Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 026-200056547-20250623-DE_2025_27-DE